

FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp 75 012 Paris

Tél.: 01 53 46 68 68 Fax: 01 53 46 68 70

E-mail: ffp@ffp.asso.fr Site: www.ffp.asso.fr

REGLES FEDERALES : LES SAUTS D'ULM - Procédures recommandées

<u>AU SOL</u>: pour le parachutiste et le pilote.

a. Étude du matériel conformément au dossier technique et au manuel d'utilisation.

b. Étude de la sortie:

- *Choix de l'utilisation et du rangement de la ceinture de sécurité.*
- *Liberté des commandes de vol.*
- *Cheminement du parachutiste et repérage des points d'appui.*

Une attention particulière sera portée sur:

- *Les risques d'accrochage des commandes de vol.*
- *Les risques d'accrochage avec la structure.*
- *Les risques d'accrochage avec le moteur et l'hélice.*
- *La protection des poignées du parachute.*
- *Les variations de centrage.*

c. Détermination du dernier point d'appui et du secteur de départ en gardant une bonne visibilité de la zone de largage.

d. Établissement d'un code de communication en vol pilote - parachutiste.

<u>Répétitions au sol</u>:

Elles doivent être faites parachutiste et pilote complètement équipés.
Elles doivent être effectuées sans improvisation, avec calme et précision.
Le parachutiste répétera ses sorties jusqu'à la parfaite restitution des gestes nécessaires.

<u>Briefing propre au saut</u>:

- *Choix de la hauteur de départ en tenant compte de la possibilité de figures involontaires dues aux conditions de sortie et à la vitesse de largage.*

<u>EN VOL</u>: le pilote reste le commandant de bord dans toutes les phases du vol:

- *Décollage et montée à la discrétion du pilote.*
- *Passage vertical du point d'atterrissage pour la prise d'axe.*
- *Sur axe, le parachutiste pourra demander des corrections de cap ou si nécessaire, un autre tour.*
- *Le parachutiste quitte l'ULM au moment de son choix et après avoir prévenu le pilote.*
- *Dans un souci de sécurité, le pilote s'efforcera d'observer le cheminement du parachutiste jusqu'au moment du saut.*

Descente de l'ULM: le pilote veillera à ce que sa trajectoire de descente n'interfère pas avec celle du parachutiste.

Débriefing: pilote et parachutiste s'assureront de la bonne exécution des gestes prévus ou de la pertinence des variantes observées qui pourront éventuellement être adoptées.



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp 75 012 Paris

Tél.: 01 53 46 68 68 Fax: 01 53 46 68 70

E-mail: ffp@ffp.asso.fr Site: www.ffp.asso.fr

CONDITIONS REQUISES POUR EFFECTUER DES SAUTS D'U.L.M.

Plate-forme	Machine	Pilote	Parachutiste
Application de la réglementation en vigueur après: a) Demande d'autorisation d'activité de parachutage. b) Accord du gestionnaire de l'aérodrome. c) Publication d'un NOTAM soumis à l'accord du chef de district pour les aérodromes réservés à l'usage des ULM.	L'ULM.: Doit avoir une carte d'identification en cours de validité. Doit être équipé conformément à son dossier technique pour l'utilisation particulière parachutage. Si le dossier technique ne prévoit pas d'utilisation particulière «parachutage», il faut apporter une modification. Cette déclaration complémentaire peut être établie: - Par le constructeur et envoyée au DAC compétente. - Par l'utilisateur et envoyée à la DAC compétente. - La FFPLUM demande que l'ULM soit équipé d'un altimètre et conseille fortement que l'ULM soit équipé d'un parachute de secours.	Titulaire des brevet et licence de pilote ULM et de la qualification d'emport de passagers dans la classe d'ULM concernée. Titulaire d'une déclaration de niveau de compétence pour largage de parachutistes à partir d'ULM, délivrée par tout organisme reconnu par la DAC compétente, assuré en responsabilité civile dans le cadre du pilotage d'un ULM. Le contrat doit prévoir le largage de parachutiste en tant que pilote de loisir ou professionnel. Il très fortement conseillé qu l'ULM soit équipé d'un parachute de secours. Il doit déposer auprès du district un «manuel d'activités particulières» en qualité d'exploitant de l'activité largage de parachutistes à partir d'ULM.	Licence en cours de validité. Brevet C Parachute de type «tout dans le dos». Hauteur d'ouverture minimale (jet de l'extracteur): 850 m. Vent maximum au sol: 11m/s

DAC : Direction de l'Aviation Civile